

Italie

L'extrême droite au pouvoir : quels impacts pour le monde du travail ?

Anna FRISONE

Cet article analyse la trajectoire politique du gouvernement Meloni, caractérisée par une dualité entre recherche de respectabilité au plan international et radicalité au plan national. À travers l'analyse des réformes du marché du travail, de la répression des conflits sociaux et de l'exploitation de la fragmentation syndicale, il montre comment l'exécutif orchestre une précarisation systémique de la main-d'œuvre. Ainsi, malgré un taux d'emploi record, on observe une chute historique des salaires réels.

This article analyses the political trajectory of the Meloni government, characterised by a duality between the pursuit of respectability on the international stage and radicalism at home. Through an analysis of labour market reforms, the repression of social conflicts and the exploitation of trade union fragmentation, it shows how the executive is orchestrating a systemic shift toward labour precarity. As a result, despite record employment levels, Italy is experiencing seeing a historic decline in real wages.

*Anna Frisone est
chercheuse à l'Ires.*

Depuis l'accès de Giorgia Meloni à la présidence du Conseil en octobre 2022, le paysage médiatique international semble saisi par ce que certain·es analystes nomment la « Meloni-mania ». Ce récit, construit autour d'une normalisation diplomatique de l'idéologie et des actions du gouvernement d'extrême droite, présente la dirigeante de Fratelli d'Italia (FdI) comme une figure de stabilité, éloignant les craintes initiales d'une attaque brutale des institutions européennes. En s'alignant sur des positions atlantistes et en adoptant une discipline budgétaire apparente, Giorgia Meloni a réussi à lisser son image, masquant l'ancrage idéologique radical de sa gestion des affaires intérieures.

Pourtant, cette stature internationale de « responsable » ne résiste pas à l'examen des indicateurs macroéconomiques (Frisone, 2026). Si le récit gouvernemental tente d'imposer l'idée d'une Italie « locomotive de l'Europe », les statistiques contredisent cette ambition. Pour l'année 2025, la croissance italienne plafonne à 0,5 %, contre une moyenne de 1,4 % pour la zone euro. Les projections pour 2026 et 2027 ne sont guère plus optimistes, avec un taux attendu de 0,8 %, inférieur aux 1,4 et 1,5 % prévus pour la zone euro (Istat, 2025). Ce décrochage structurel montre que la stabilité économique apparente masque en réalité un modèle économique en souffrance.

La stratégie de Giorgia Meloni repose sur une volonté affichée de « libérer le potentiel » productif en éradiquant les conflits sociaux, qui découlent selon elle d'une vision « destructrice » de la société. Pour l'exécutif, l'antagonisme historique entre capital et travail est un vestige du passé qu'il convient de reléguer aux oubliettes pour favoriser une collaboration des partenaires sociaux sous l'égide de l'État. Cette approche s'inscrit selon

nous dans une forme de néolibéralisme autoritaire, où la flexibilisation du travail n'est plus seulement un outil économique, mais aussi un projet de société visant à réduire et brider les capacités de résistance collective.

L'enjeu de cet article est de décrypter les mécanismes de cette transformation. Il s'agit d'analyser comment, sous couvert de « pragmatisme », le gouvernement Meloni poursuit la déconstruction des protections sociales acquises de haute lutte, tout en conservant, paradoxalement, le soutien électoral des classes populaires. On met en lumière les contradictions d'un modèle qui dégrade les conditions de travail et de vie des travailleurs et des travailleuses en même temps qu'il alimente la fabrique de travailleurs et travailleuses sans papiers, délégitime les formes d'action collective et de contestation sociale et affaiblit la représentativité syndicale des principales confédérations, dans un contexte de fracturation et de fragilisation du mouvement syndical.

Glissement du vote ouvrier et poids de l'abstention

Le parti Fratelli d'Italia, que Giorgia Meloni co-fonde en 2012 et dirige de 2014 jusqu'à son élection à la présidence du Conseil en 2022, a consolidé son poids électoral au sein des classes populaires. La période est marquée par un déplacement d'une partie du vote ouvrier vers l'extrême droite ainsi que par l'abstention, devenue l'expression d'une crise de représentation politique du monde du travail.

L'analyse de la sociologie électorale italienne entre 2022 et 2024 révèle en effet un basculement dans la représentation politique du monde du travail, marqué par une

consolidation spectaculaire de Fratelli d'Italia au sein de l'électorat ouvrier. En 2022, aux élections législatives, le parti de Giorgia Meloni captait déjà 21 % de ce vote ; en juin 2024, lors des élections européennes, ce chiffre bondit à 39 % (SWG,

2024 ; tableau 1). Cette forte progression en moins de deux ans témoigne d'une adhésion politique croissante à l'extrême droite, qui parvient à articuler les préoccupations sécuritaires et identitaires avec une promesse de protection nationale.

Tableau 1 - Le vote ouvrier en Italie aux élections européennes de 2024

En % (sauf mention contraire)

	Fratelli d'Italia (Fdl, Meloni)	Partito Democratico (PD)	Movimento 5 stelle (M5S)	Forza Italia (FI)	Lega	Alleanza Verdi Sinistra (AVS)	+Europa (EU+)	Azione	Autres	Abstention
Ouvriers	39	16	13	10	10	3	2	2	5	58
Total	29	24	10	10	9	7	4	3	5	53
Différence (en points de pourcentage)	+10	-8	+3	=	+1	-4	-2	-1	=	+5

Source : SWG (2024).

Face à cette offensive, les forces traditionnelles de gauche apparaissent en déroute. Le Parti démocrate (PD), malgré sa volonté de repositionnement social, stagne à 16 % chez les ouvrier·es, un score nettement inférieur à sa moyenne de 24 % toutes catégories socio-professionnelles confondues. Plus significatif encore, l'Alliance Verts-Gauche (AVS) ne parvient à convaincre que 3 % de cet électorat (SWG, 2024). Le Mouvement Cinq Étoiles (M5S), qui avait autrefois brisé le duopole gauche-droite en s'ancrant dans les classes populaires, subit un recul marqué, passant de 21 à 13 %. Ce vide profite directement à une droite qui, pourtant, agit

pour démanteler les droits du monde du travail.

Le phénomène le plus préoccupant pour la vitalité démocratique du pays réside toutefois dans l'explosion de l'abstention ouvrière. Alors que 45 % des ouvrier·es ne s'étaient pas rendu·es aux urnes en 2022 – un chiffre déjà supérieur de 9 points de pourcentage par rapport à la moyenne des abstentionnistes –, ce taux atteint le niveau record de 58 % en 2024 (SWG, 2024). Cette désaffection massive indique qu'une majorité de ces travailleurs et travailleuses ne se sentent plus représenté·es par aucune offre

politique institutionnelle. Ce retrait civique est d'autant plus grave qu'il concerne les segments les plus précaires de la population, renforçant mécaniquement le poids relatif de l'électorat conservateur et stabilisant le pouvoir de Giorgia Meloni malgré ses politiques anti-sociales.

Cette dynamique s'explique par un sentiment profond d'abandon. La gauche est perçue comme une force gérant les intérêts des centres urbains et des classes éduquées, tandis que Giorgia Meloni occupe l'espace symbolique de la « défense des petits ». En utilisant une rhétorique anti-élites, elle parvient à faire oublier que ses réformes favorisent principalement le patronat (voir *infra*). L'abstention n'est donc pas seulement un manque d'intérêt, mais une forme de protestation silencieuse face à un système qui semble incapable d'enrayer la dégradation du niveau de vie. Pour la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL, Confédération générale italienne du travail), cette situation impose une réflexion urgente sur la capacité des organisations syndicales à recréer un lien entre citoyenneté et travail. Dans ce but, l'organisation syndicale, guidée par son secrétaire général provenant du secteur de la métallurgie, Maurizio Landini, s'était fortement engagée en 2025 en faveur d'une campagne référendaire visant à renforcer les droits des salarié-es (y compris ceux et celles qui travaillent dans les entreprises de moins de 50 salarié-es ou qui ont des contrats de sous-traitance), et à assouplir les critères d'obtention de la citoyenneté italienne

des personnes immigrées qui résident en Italie. Aucun des cinq sujets inclus dans le référendum n'a été validé, faute d'avoir atteint le seuil requis de 50 % de votants, ce qui témoigne des difficultés à mobiliser les citoyens sur les sujets sociaux¹.

Des fragilités structurelles accrues du marché du travail

Au-delà des annonces gouvernementales mettant en avant la hausse du taux d'emploi, l'analyse détaillée du marché du travail italien révèle des fragilités structurelles. Elle montre que l'amélioration quantitative de l'emploi s'accompagne d'une dégradation des conditions d'emploi, marquées par la faiblesse du niveau et de la croissance des salaires, la progression de la pauvreté laborieuse et le maintien d'inégalités profondes entre catégories de travailleurs. Elle invite notamment à dépasser une lecture centrée sur les seuls indicateurs agrégés. Si la progression de l'emploi est régulièrement mise en avant comme un indicateur d'efficacité des politiques gouvernementales, plusieurs données montrent que cette amélioration masque une structure productive caractérisée par une forte polarisation des revenus et demeure largement dépendante de facteurs démographiques et du recul de l'âge effectif de départ à la retraite.

Un taux d'emploi historiquement haut mais lanterne rouge de l'UE

Le gouvernement Meloni multiplie les communiqués triomphalistes mettant en

1. A. Kaval, « En Italie, les référendums sur la naturalisation et le droit du travail, voulus par l'opposition, échouent », *Le Monde*, 9 juin 2025. Données du ministère de l'Intérieur : votants = 29,83 % des ayants droit ; votes favorables : sujet n° 1 (droit à la réintégration après un licenciement injustifié) = 87,57 % ; sujet n° 2 (abrogation du plafond des indemnités pour licenciement injustifié dans les petites entreprises) = 86,02 % ; sujet n° 3 (obligation de motiver le recours à des CDD de moins de 12 mois) = 87,53 % ; sujet n° 4 (abrogation de l'exclusion de la responsabilité solidaire du donneur d'ordre, de l'entrepreneur et du sous-traitant en cas d'accident du travail) = 85,78 % ; sujet n° 5 (naturalisation : réduction de 10 à 5 ans du temps nécessaire pour demander la nationalité italienne pour les étrangers extra-UE) = 65,34 %.

avant le taux d'emploi des 20-64 ans, qui a atteint le chiffre inédit de 62,2 % en 2024 (Istat, 2024). Si la progression de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année précédente est incontestable, son interprétation mérite d'être nuancée. Présentée comme un indice du redressement structurel de l'économie italienne, cette évolution masque en réalité la persistance de fragilités profondes qui continuent de caractériser le marché du travail italien². En effet, l'Italie demeure l'État membre affichant l'un des taux d'emploi les plus faibles de l'UE. Selon les données d'Eurostat, la moyenne de l'UE 27 s'établissait à 75,8 % en 2024, tandis que plusieurs économies comparables ou concurrentes, à commencer par l'Allemagne, dépassaient largement les 80 % (Eurostat, 2025). L'écart de plus de 13 points de pourcentage qui sépare l'Italie de la moyenne européenne ne peut être considéré comme conjoncturel ; il traduit au contraire une faiblesse structurelle persistante du processus d'intégration au marché du travail. Dès lors, la hausse récente du taux d'emploi apparaît comme le signe d'un retard historique qui persiste, plutôt que comme celui d'un rattrapage accompli. L'Italie continue ainsi à occuper une position périphérique dans la dynamique européenne de création d'emplois, ne participant que de manière tardive et limitée aux tendances observées dans le reste de l'UE.

L'analyse de la composition démographique de cette hausse de l'emploi révèle par ailleurs un second élément essentiel, souvent absent du discours gouvernemental. L'augmentation de la population active occupée concerne principalement, voire quasi exclusivement, les classes d'âge les

plus élevées. Autrement dit, la progression globale de l'emploi n'est pas portée par une insertion accrue des jeunes générations sur le marché du travail ni par une amélioration significative de la participation des femmes, mais par le maintien prolongé en activité des travailleurs et travailleuses âgés. Ce constat invite à distinguer soigneusement l'augmentation quantitative du nombre d'emplois de l'amélioration du fonctionnement du marché du travail.

Cette évolution s'explique en grande partie par les réformes successives du système de retraite mises en œuvre au cours des dernières décennies, en particulier le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, fixé à 67 ans, qui conduit mécaniquement une part croissante de la population à demeurer en emploi plus longtemps (Istat, 2024). Dans ce contexte, l'augmentation du taux d'emploi résulte en partie d'un effet démographique et réglementaire. En d'autres termes, une fraction non négligeable de la croissance observée reflète davantage la prolongation des carrières que l'émergence d'opportunités nouvelles sur le marché du travail.

Le relèvement du taux d'emploi tend à occulter les difficultés persistantes rencontrées par certaines catégories de la population. Les jeunes continuent d'afficher des niveaux d'insertion professionnelle faibles, inférieurs à la moyenne européenne, tandis que les femmes demeurent confrontées à des obstacles structurels liés notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale, à la segmentation du marché du travail et aux disparités territoriales. La faiblesse des taux d'activité et d'emploi

2. C. Canepa, « Il fact-checking dei primi mille giorni del governo Meloni », *Pagella politica*, 18 luglio 2025, https://urls.fr/kpE_G3.

dans les régions méridionales renforce encore ces déséquilibres. La hausse récente du taux d'emploi constitue donc un signal positif, mais insuffisant pour conclure à une transformation profonde et durable de la situation de l'emploi en Italie.

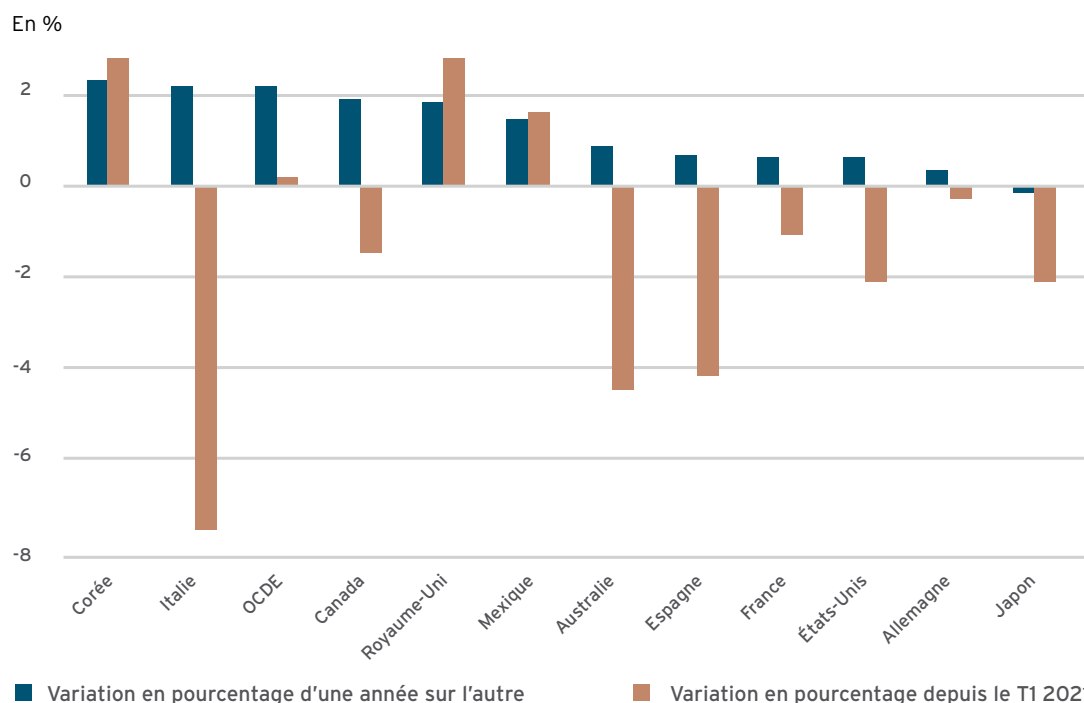
Chute des salaires réels et hausse de la pauvreté laborieuse

La dégradation du pouvoir d'achat constitue un autre élément, voire l'un des principaux, permettant de relativiser les performances affichées du marché du travail. Les données disponibles montrent que l'augmentation du nombre d'emplois ne s'est pas traduite par une amélioration équivalente des conditions de vie. Au contraire, la

stagnation des rémunérations et la diffusion des emplois faiblement rémunérés contribuent à renforcer la vulnérabilité sociale d'une part croissante des salarié-es.

Le signal le plus alarmant de la dégradation sociale italienne provient de l'évolution des salaires. L'Italie a enregistré la plus forte baisse des salaires réels parmi les principales économies de l'OCDE (OCDE, 2025a). Début 2025, le salaire horaire réel reste inférieur de 7,5 % à son niveau de début 2021 en Italie, contre 1 % en France et 0,2% en Allemagne (graphique 1). La croissance très limitée des salaires nominaux, amputée par l'inflation, se traduit par une perte sèche de la progression du pouvoir d'achat.

Graphique 1 - Évolution des salaires horaires réels dans les pays de l'OCDE (2021-2025) (T1 2025 ou plus récemment)



Lecture : l'Italie a enregistré la plus forte baisse des salaires réels parmi les principales économies de l'OCDE. Début 2025, ils sont inférieurs de 7,5 % à leur niveau de début 2021.

Source : OCDE (2025b).

Cette dévalorisation du prix du travail, particulièrement marquée pour les agent-es du secteur public (Madland *et al.*, 2026), nourrit une pauvreté laborieuse endémique, que Giorgia Meloni n'a pas essayé d'enrayer. En 2023, plus d'un quart des actifs (26,7 %) appartenaient à la catégorie des bas revenus³. Les nouveaux et nouvelles entrant-es sur le marché du travail sont les premières victimes de ce système : 42,7 % d'entre eux occupent des postes au bas de l'échelle salariale (Istat, 2024). Contrairement à la tendance européenne où la précarité (absence de contrat à durée indéterminée) recule légèrement, elle progresse en Italie, en particulier chez les travailleurs à bas salaires (de 6,8 à 8,1 % entre 2022 et 2023). Le modèle de croissance proposé par Giorgia Meloni paraît donc reposer sur un « *dumping* » salarial interne, l'emploi protégeant désormais de moins en moins de la pauvreté.

Les travailleurs et travailleuses migrant-es : une main-d'œuvre nécessaire et exploitée

La question migratoire constitue un révélateur des contradictions du modèle économique italien et met en lumière l'écart entre les besoins réels du marché du travail, les politiques migratoires mises en œuvre et les formes d'exploitation qui touchent une partie importante de la main-d'œuvre étrangère.

Échec du « décret flux » et fabrication des sans-papiers

La gestion migratoire par le gouvernement illustre la contradiction entre la rhétorique xénophobe au cœur du programme électoral de Giorgia Meloni et les besoins du système

productif et des employeurs. Le « décret flux », qui fixe les quotas annuels de travailleurs et travailleuses de pays tiers, est un échec. En 2023, alors que la Confindustria (principale organisation patronale) réclamait 120 000 unités par an, seuls 9 000 titres de séjour pour motif de travail ont été effectivement délivrés, soit à peine 7,5 % du quota annuel de 136 000 affiché par le gouvernement (Istat, 2024).

Ce « dysfonctionnement » administratif a laissé 30 000 personnes, entrées légalement, dans une situation d'irrégularité involontaire, qui permet leur exploitation. Ce premier décret flux de l'ère Meloni, loin d'avoir créé des voies légales pour l'accès à l'emploi, a au contraire favorisé l'invisibilisation des travailleurs et travailleuses migrant-es. Pour la période 2026-2028, le gouvernement a annoncé un quota de 497 000 (soit 166 000 par an), un chiffre record qui reste pourtant insuffisant pour les organisations patronales mais qui, faute de procédures efficaces, risque surtout de continuer à alimenter la fabrique de travailleurs et travailleuses sans papiers (Frisone, 2025).

Le « caporalato » et la négation des droits

Dans l'agriculture en particulier (mais aussi dans le bâtiment), cette main-d'œuvre invisible est soumise au système du *caporalato*, un système d'intermédiation illégale marqué par une violence extrême (Frisone, 2025). Les travailleurs et travailleuses migrant-es vivent dans des ghettos insalubres, au milieu des champs, privés de droits fondamentaux. Ce système permet à une partie de l'industrie agroalimentaire italienne de rester compétitive grâce à des

3. Définition de l'Istat des « *attivi a basso reddito* » : les actifs qui ont travaillé au moins un mois dans l'année et dont le salaire est inférieur à 60 % du salaire médian.

coûts de main-d'œuvre dérisoires, obtenus par l'exploitation d'une population rendue vulnérable par les contraintes législatives, la violence auxquelles elle est soumise et l'absence de papiers (Istat, 2024).

Le discours public raciste et violent de certains membres de la majorité parlementaire contribue à déshumaniser l'ensemble des travailleurs et travailleuses issu-es de parcours de migration. Submergée par une propagande xénophobe, une partie significative des Italien-nés reste indifférente au sort de celles et ceux qui, pourtant, assurent le rajeunissement de la structure démographique italienne, et alimentent les rentrées fiscales ainsi que le financement des retraites. En refusant de garantir des droits réels aux migrant-es, l'État se fait le complice d'une exploitation qui fragilise l'ensemble du marché du travail, tirant les conditions de tous les travailleurs et travailleuses vers le bas.

Flexibilité du travail renforcée et démantèlement de la protection sociale

Cette section examine les principales réformes du marché du travail engagées par le gouvernement Meloni. Elle montre comment l'extension des marges de flexibilité accordées aux entreprises et la remise en cause de certains mécanismes de protection sociale participent d'une transformation plus large du monde du travail.

Le décret 48/2023 et la simplification des contrats à durée déterminée

Le pivot législatif de la politique de Giorgia Meloni en matière d'emploi est le

décret-loi n° 48 du 4 mai 2023, dit « décret Travail ». Cette réforme s'attaque frontalement à la stabilité contractuelle – déjà limitée – en simplifiant le recours aux contrats à durée déterminée (CDD). L'employeur n'est plus soumis, comme auparavant, à une obligation de justification « rigide » du recours aux CDD au-delà d'un an ; il lui suffit d'invoquer des besoins génériques liés à « l'organisation, à la technique ou à la production ».

Cette modification sémantique vide de sa substance le contrôle judiciaire. En remplaçant les causes précises par des justifications vagues, le gouvernement prive les travailleurs et travailleuses d'un levier légal de contestation contre l'abus de contrats précaires. Cette dérégulation transforme l'exception contractuelle en norme de gestion, permettant aux entreprises de maintenir une main-d'œuvre sous pression constante. CGIL et Unione Italiana del Lavoro (UIL, Union italienne du travail) y voient une volonté délibérée de fragmenter le collectif de travail, rendant la mobilisation syndicale plus difficile dans des entreprises où le renouvellement permanent des contrats interdit toute projection dans le temps long.

De l'abolition du revenu de citoyenneté à l'exclusion sociale

Parallèlement à la précarisation accrue du travail, Giorgia Meloni a orchestré le démantèlement du revenu de citoyenneté (Reddito di cittadinanza), filet de sécurité contre l'indigence. Mis en place en 2019, ce dispositif a touché à son pic 38 % des familles en situation de « pauvreté absolue⁴ » (ministère du Travail, 2024). Toutefois, déjà en 2022, avant l'arrivée au pouvoir

4. La pauvreté absolue désigne les ménages qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins essentiels pour vivre dignement. Le seuil de ces dépenses est défini par l'Istat à partir d'un panier de biens et services considérés comme essentiels en Italie, tels que le logement, la nourriture, les soins de santé et l'habillement. Le montant de ces dépenses varie selon le lieu de résidence, la taille du foyer et d'autres facteurs tels que l'âge de ses membres.

de Giorgia Meloni, son taux de couverture avait reculé à 32 % en raison d'un durcissement des critères d'éligibilité, notamment le patrimoine maximal requis, pénalisant les familles nombreuses et travailleurs et travailleuses pauvres (Istat, 2024). Ce dispositif avait néanmoins permis de sortir 1 million de personnes de la pauvreté, principalement dans le sud du pays.

Sous couvert de lutter contre l'« assistanat », le gouvernement de Giorgia Meloni l'a finalement remplacé en 2024 par des mesures encore moins protectrices : l'allocation d'inclusion et l'aide à la formation et à l'emploi. Les critères d'accès à ces nouveaux dispositifs mis en place par la ministre du Travail, Maria Elvira Calderone, sont si restrictifs⁵ que la Banque d'Italie estime qu'ils excluent la moitié des ancien·nes bénéficiaires du revenu de citoyenneté. En supprimant ce revenu minimum garanti pour les personnes jugées « employables », le gouvernement incite fortement les plus précaires à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel prix (Donati, 2023). Cette politique ne vise pas l'insertion ; elle risque plutôt de créer un réservoir de main-d'œuvre dans l'incapacité de refuser des conditions de travail dégradées faute de moyens de subsistance alternatifs, altérant de fait le pouvoir de négociation des travailleurs et travailleuses.

Des conflits sociaux limités et réprimés

Outre les réformes du marché du travail, l'action publique est aussi marquée par

l'encadrement, la limitation ou la délégitimation des formes collectives de contestation sociale, notamment le droit de grève.

Un arsenal législatif criminalisant la contestation sociale

Dans ce contexte de recul des droits, le gouvernement Meloni déploie un arsenal législatif visant à criminaliser la contestation sociale (Schillaci, 2024). Cette stratégie s'est construite progressivement avec l'arrivée au pouvoir de son exécutif, à travers un recours accru aux décrets normalement dédiés aux urgences, à partir du décret-loi 162/2022, dit « decreto rave », adopté quelques jours seulement après que le gouvernement a prêté serment. Ce décret a introduit le délit d'« invasion de terrains ou de bâtiments pour rassemblements dangereux », avec des peines pouvant aller de trois à six ans de prison. Il a été suivi par une succession de textes concernant plus directement l'espace public et la contestation : la loi 6/2024 sur la dégradation des biens culturels (qui vise en particulier les actions symboliques des militant·es écologistes) ; en 2025, le « decreto sicurezza » (converti en loi 80/2025), qui introduit 14 nouveaux délits et neuf circonstances aggravantes, dont le blocage de la voie publique par le corps, désormais pénalement sanctionné ; l'extension du « Daspo urbain », c'est-à-dire l'interdiction, pour des motifs d'ordre public, d'accéder à certains lieux publics, aux gares et aux aéroports, y compris pour des personnes non définitivement condamnées. La CGIL a dénoncé

5. Les deux dispositifs sont destinés aux ménages dont l'indicateur de situation économique équivalente (ISEE) familial ne dépasse pas 10 140 euros. Cet indicateur est calculé en fonction des revenus, du patrimoine (logements, épargne bancaire) et de la composition du ménage. Dans ce cadre, le chèque d'inclusion est réservé aux familles comptant au moins un mineur, une personne en situation de handicap, une personne de plus de 60 ans ou des personnes prises en charge par les services sociaux ou de santé. L'accès à l'aide à la formation et à l'emploi est limité aux personnes âgées de 18 à 59 ans exposées à un risque d'exclusion du marché du travail et ne percevant pas le chèque d'inclusion.

cette loi ; elle y voit un recul des droits, estimant que depuis son adoption, l'Italie est devenue « un pays moins libre ». Amnesty International Italia a, quant à elle, exprimé sa préoccupation face à l'usage excessif de la force policière, d'une rhétorique de dénigrement des militant-es et des manifestant-es, et à l'adoption de mesures destinées à décourager l'activisme et la participation aux manifestations⁶. Avec ces textes se dessine un récit où toute expression d'une critique sociale se voit traitée comme un problème d'ordre public, autorisant une répression préventive des mouvements sociaux qui limite concrètement les droits et libertés fondamentales.

La « *precettazione* » ou l'entrave au droit de grève

L'outil le plus direct de neutralisation syndicale s'avère être la *precettazione* ou réquisition des travailleurs, utilisée de manière très extensive (voir l'encadré). Sous l'impulsion de Matteo Salvini, vice-président du Conseil et ministre des Transports, chef de file de la Ligue (ex-Ligue du Nord), l'exécutif a multiplié les arrêtés imposant la reprise du travail ou la réduction drastique de la durée des grèves (Zoppoli, 2024), particulièrement dans les services publics essentiels⁷. Cette procédure, longtemps exceptionnelle, est devenue un instrument politique récurrent.

Encadré - La « *precettazione* » : un frein légal à la grève

En Italie, la *precettazione* est un acte administratif par lequel le ministre ou le préfet ordonne la limitation ou la suspension d'une grève pour garantir les services publics essentiels (loi 146/1990). Sous le gouvernement de Giorgia Meloni, son usage s'est politisé et multiplié. Lors de la grève générale du 29 novembre 2024, l'arrêt de travail dans les transports publics locaux, aériens et maritimes, a été réduit de huit à quatre heures par arrêté ministériel, sapant l'efficacité de la protestation et le droit constitutionnel de grève. La CGIL et l'UIL ont dénoncé un acte disproportionné, sans parvenir à obtenir sa suspension par le tribunal administratif régional (TAR) du Latium - région de Rome. Il s'agissait d'ailleurs, selon les syndicats, de la reconduction d'un scénario déjà observé lors de la grève des transports de novembre 2023, où Matteo Salvini était intervenu de sa propre initiative pour réquisitionner l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur ; son arrêté avait toutefois été invalidé par le juge¹.

1. P. Maciocchi, « Tar, illegittima la precettazione per lo sciopero trasporti di novembre 2023 », *Il Sole 24 Ore*, 22 gennaio 2026.

6. Amnesty International Italia, appel public adressé le 11 juin 2026 à Giorgia Meloni et au ministre de l'Intérieur Matteo Piantedosi « Proteggere il diritto di protesta in Italia » (<https://www.amnestylazio.it/appelli/proteggere-il-diritto-di-protesta-in-italia/>).

7. Selon l'article 1 de la loi 146/1990 qui les a initialement définis, les services essentiels sont ceux « visant à garantir la jouissance des droits individuels protégés par la Constitution : droit à la vie, à la santé, à la liberté et à la sécurité, liberté de circulation, aide sociale et sécurité sociale, éducation et liberté de communication ».

Elle a été utilisée chaque année depuis l'installation du gouvernement Meloni, notamment le 29 novembre 2024 contre une grève générale appelée par la CGIL et l'UIL contre la loi de finances. Lors de cette grève, la demande de réduction des heures de grève n'est pas venue directement du ministre mais de la Commission de garantie sur le droit de grève, présidée par une magistrate nommée par le gouvernement Meloni, qui a transmis sa demande au ministère des Infrastructures et des Transports avant que Salvini ne signe l'ordonnance de réquisition des travailleurs et travailleuses. Cette médiation institutionnelle permet au gouvernement de présenter la mesure comme technique et impartiale, alors que la nomination de l'autorité de contrôle par l'exécutif, qu'elle est censée encadrer, interroge son indépendance.

Le recours à la « *precettazione* », qui vise à délégitimer le conflit social en le présentant comme une nuisance pour les citoyens, occupe une place majeure dans la rhétorique du gouvernement Meloni qui trouve dans les médias nationaux de puissants relais. En qualifiant les grèves d'émanations de « visions destructrices du passé » qui empêcheraient le tissu industriel de libérer son potentiel, Giorgia Meloni tente d'imposer une paix sociale de nature autoritaire. Cette rhétorique cherche à isoler les syndicats les plus revendicatifs de la population, tout en renforçant l'image d'un gouvernement garant du « droit au travail » contre ceux et celles qui osent exercer leurs droits constitutionnels.

Des organisations syndicales entre collaboration, résistance et luttes unitaires

Face aux transformations engagées par l'exécutif, des divergences stratégiques marquées sont apparues entre organisations syndicales, entraînant des conséquences non négligeables en matière de dialogue social.

La ligne controversée de la CISL en faveur d'un « pacte de responsabilité »

Face à l'offensive gouvernementale, le front syndical italien – historiquement marqué par un fort pluralisme – apparaît profondément fracturé. La Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL, Confédération italienne des syndicats de travailleurs), fidèle à sa tradition de réformisme de matrice chrétienne, a choisi la voie du dialogue avec l'exécutif : elle n'a donc pas participé à la grève générale du 29 novembre 2024, appelée par la CGIL et l'UIL. Ce positionnement s'illustre de façon particulièrement frappante par le parcours de Luigi Sbarra : secrétaire général de la CISL jusqu'en février 2025, date à laquelle il quitte ses fonctions pour limite d'âge statutaire, il est nommé dès juin 2025 sous-secrétaire à la présidence du Conseil chargé du Mezzogiorno par Giorgia Meloni⁸. Cette nomination suscite de vives critiques dans l'opposition, plusieurs élu·es y voyant la validation *a posteriori* d'un soutien déjà

8. G. Pogliotti, « L'ex segretario Cisl Sbarra nuovo sottosegretario alla presidenza del Consiglio per il Sud. Ecco le ragioni », // *Sole 24 Ore*, 12 giugno 2025.

à l'œuvre pendant son mandat à la tête de la CISL. Un exemple de convergence entre la CISL et l'exécutif portait notamment sur la loi (76/2025) relative à la participation des travailleurs et travailleuses aux bénéfices des entreprises, dont le texte de base reprenait une proposition portée par le syndicat sous la direction de Sbarra.

Daniela Fumarola, qui dirige désormais la CISL, poursuit la ligne de son prédécesseur en prônant un « pacte de responsabilité » fondé sur la consultation et la participation. Elle appelle les acteurs à mettre de côté leurs « opinions idéologiques » pour se concentrer sur la négociation. Ce positionnement a abouti à une approche qu'elle-même revendique comme un « nouveau Pacte de la Saint-Valentin », en référence à la rupture de l'unité syndicale de 1984⁹. Aujourd'hui, en acceptant de négocier avec Giorgia Meloni sans poser de conditions préalables, la CISL assume le refus de la « logique d'une unité syndicale à tout prix¹⁰ » : elle risque ainsi d'affaiblir la position des confédérations et offre au gouvernement l'interlocuteur « raisonnable » dont il a besoin pour entériner ses réformes.

Défense du syndicalisme revendicatif par la CGIL et l'UIL

À l'opposé, la CGIL et l'UIL maintiennent une opposition déterminée. Pour Maurizio Landini et Pierpaolo Bombardieri, respectivement secrétaires généraux de la CGIL et de l'UIL, le dialogue proposé par Giorgia Meloni n'est qu'un simulacre visant à obtenir l'aval des syndicats sur des décisions déjà

actées. Les deux confédérations ont organisé plusieurs grèves nationales interprofessionnelles consécutives pour dénoncer la chute des salaires réels et la précarisation, tout en contestant systématiquement devant les juridictions administratives le recours répété de l'exécutif à la « *precettazione* », ainsi que toute autre limitation à la critique sociale de la part du gouvernement. Le 25 septembre 2024, elles organisent ainsi des manifestations devant les préfectures de nombreuses villes ainsi qu'un rassemblement devant le Sénat en opposition aux mesures sécuritaires du gouvernement de Giorgia Meloni, qui, d'après elles, touchent en même temps les droits de travailleurs et d'autres groupes ciblés par la droite, tels que les activistes écologistes et les personnes migrantes. La veille, les organisations syndicales déclaraient : « Nous estimons qu'il est de notre devoir de nous opposer à une mesure qui vise clairement à étouffer la liberté et le droit à la dissidence (...) et peut servir, notamment, à restreindre les initiatives syndicales et les actions de mobilisation organisées pour défendre l'emploi et pour faire face aux crises de l'emploi et des entreprises. (...). En introduisant le délit de "résistance passive", le nouveau projet de loi rend de fait impossible toute forme de dissidence pacifique et adopte une fois de plus une approche sécuritaire et criminalisante à l'égard des migrants¹¹. »

La menace des « syndicats pirates » (syndicats jaunes)

Une menace plus insidieuse émerge de la manipulation législative de textes sur la

9. La CISL, alors guidée par Pierre Carniti, avait soutenu un décret du gouvernement dirigé par la socialiste Bettino Craxi en opposition à la posture critique exprimée par la CGIL.

10. Communication de D. Fumarola à la journée de présentation de la Fondation dédiée à Pierre Carniti (Secrétaire générale de la CISL entre 1979 et 1985), inaugurée le 11 avril 2025.

11. CGIL nationale, communiqué de presse, « Ddl sicurezza: Cgil e Uil, domani in piazza per contrastarlo, pericoloso per la democrazia. Partecipano Landini e Bombardieri », 24 settembre 2024, https://urls.fr/_tykrw.

représentativité syndicale. Le cas le plus significatif concerne le projet de loi soutenu par la CISL sur la participation des travailleurs et travailleuses aux bénéfices et à la gouvernance des entreprises, visant à activer un droit constitutionnel (article 46), jamais appliqué. Lors du parcours législatif du texte, un amendement introduit à la dernière minute par les rapporteurs de la majorité a ajouté, à côté des accords collectifs signés par les syndicats « représentatifs au niveau national » (critère historique, validé par la jurisprudence constitutionnelle), la possibilité d'accords (*contratti*) signés par des syndicats « plus représentatifs » au niveau de l'entreprise¹². Cette attaque directe contre les grandes confédérations, CISL comprise, et contre la négociation collective de branche aurait légitimé les petits syndicats d'entreprise, voire des « syndicats pirates » ou « jaunes » créés pour signer des accords au rabais au profit du patronat (Madland *et al.*, 2026). En affaiblissant l'édifice des conventions collectives nationales de travail (CCNL) à travers la décentralisation des négociations au niveau des entreprises, l'exécutif de Giorgia Meloni visait à ce que la participation au capital ou à la gestion reste un outil au service des entreprises et ne puisse être un levier aux mains des salarié-es. Finalement, c'est la mobilisation unitaire de la CGIL, de la CISL et de l'UIL qui a amené le gouvernement à supprimer l'amendement avant l'adoption définitive du texte par le Parlement (loi 76/2025).

Ce projet de l'exécutif a resurgi l'année suivante à l'occasion du décret-loi 62/2026, dit « decreto Primo Maggio », portant principalement sur l'objectif d'un « salaire

juste » (comme alternative au salaire minimum national, toujours inexistant en Italie). Un amendement de la majorité y introduisait un principe d'« équivalence » entre rémunération contractuelle et politiques sociales d'entreprise, permettant à des entreprises appliquant des « accords pirates », c'est-à-dire dérogatoires par rapport aux CCNL signées par les confédérations, d'accéder aux aides financières à l'embauche prévues par le texte¹³. La CGIL a de nouveau dénoncé une mesure entravant la négociation des salaires par les syndicats représentatifs. Sous la pression conjointe des trois confédérations, le gouvernement a fini par retirer le principe d'équivalence controversé, obtenant en échange le feu vert de la commission Travail de la Chambre des députés sur le reste du texte.

Cette séquence répétée – tentative d'affaiblissement de la représentativité syndicale, mobilisation unitaire, recul partiel du gouvernement – illustre bien la stratégie de Giorgia Meloni en faveur du patronat, mais aussi le fait que le rapport de force entre syndicats et patronat n'est pas totalement en faveur de ce dernier.

Conclusion

L'ensemble des développements précédents permet de dégager les principales caractéristiques du modèle social promu par le gouvernement Meloni. L'expérience italienne soulève une question plus large concernant l'évolution des démocraties européennes confrontées à la montée des droites radicales. L'articulation entre politiques de flexibilisation, restriction de

12. M. C. Guerra (professeur d'économie et député du Parti démocrate), « Partecipazione dei lavoratori alle aziende. Norme svuotate e stravolte », *Domani*, 27 gennaio 2025, <https://urls.fr/-J8UoC>.

13. L. Cimino, « DI Primo maggio, gli ordini del giorno rimettono in gioco i "contratti pirata" », *Il Manifesto*, 24 giugno 2026, <https://urls.fr/T-8Wfs>.

l'espace conflictuel et fragmentation de la représentation collective du travail y est particulièrement visible. Les mécanismes de solidarité, de négociation collective et de citoyenneté sociale qui ont historiquement constitué l'un des piliers du modèle social européen y sont très nettement mis à l'épreuve, ce qui constitue un défi de taille pour les organisations syndicales.

Le modèle social imposé par Giorgia Meloni repose sur une dualité stratégique : une stabilité macroéconomique de façade pour rassurer les marchés et les institutions européennes, financée par une dégradation méthodique des conditions de travail. En affaiblissant les protections sociales et en favorisant la précarité contractuelle, le gouvernement entend poursuivre une compétitivité fondée sur le faible coût et la docilité de la main-d'œuvre.

Cette offensive n'aurait pu réussir sans une gestion autoritaire du dialogue social, s'appuyant sur la division syndicale et une répression accrue des conflits. Pour les organisations syndicales qui s'opposent à cette situation (CGIL et UIL, ainsi que les syndicats de base), le défi est immense : elles doivent non seulement résister à un cadre législatif hostile, mais aussi réussir à organiser les travailleurs et travailleuses les plus invisibles – jeunes, précaires et personnes migrantes – que le gouvernement tente de maintenir hors du champ de la citoyenneté sociale. L'avenir du modèle social italien dépend de la marge d'action de ces organisations face à un pouvoir qui a fait de la division des travailleurs et travailleuses et de la fragmentation des droits son principal levier de domination.

Sources :

- Donati N. (2023), « Welfare, lavoro e nascite: il nuovo patto sociale della Destra di governo », Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, 15 Maggio, <https://urls.fr/Fbzpw9>.
- Eurostat, (2025), *Key Figures on Europe – 2025 Edition*, https://urls.fr/R_PIZB.
- Frisone A. (2025), « Italie : exploitation des migrants saisonniers : politiques xénophobes et réseaux criminels », n° spécial, « Les migrations temporaires de travail », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 188, décembre, p. 245-262, https://ires.fr/wp-content/uploads/2025/01/C188_13.pdf.
- Frisone A. (2026), « L'extrême droite au pouvoir : le cas du gouvernement Meloni en Italie », Communication au congrès de l'UL CGT de Noisy-le-Grand.
- Istat (2024), *Rapporto annuale 2024: La situazione del Paese*, Istituto Nazionale di Statistica, <https://urls.fr/QwzQpF>.
- Madland D., Meszmann T., Toscano E. (2026), *Trump, Orbán, Meloni : quand l'extrême droite s'en prend aux syndicats*, Friedrich Ebert Stiftung, Fondation Jean Jaurès, 25 août, https://urls.fr/a_pwaf.
- Ministero del Lavoro (2024), *Seconda Relazione del Comitato scientifico per la Valutazione del Reddito di Cittadinanza*, maggio, <https://urls.fr/Lkq02r>.
- OCDE (2025a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2025, numéro 2. *Une croissance résiliente, mais de plus en plus fragile*, Paris, Éditions de l'OCDE, <https://doi.org/10.1787/62298503-fr>.
- OCDE (2025b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025. Pouvons-nous surmonter la crise démographique ?*, Paris, Éditions de l'OCDE, <https://doi.org/10.1787/79445578-fr>.
- Schillaci A. (2024), « Diritti e libertà », *Mondoperaio*, n° 3, p. 43-46.
- SWG (2024), *Il voto degli operai: analisi delle elezioni europee 2024*, https://www.swg.it/pa/attachment/666852030bcce/Radar_speciale%20Elezioni%202024.
- Zoppoli A. (2024), « Lo sciopero (generale) nei servizi essenziali tra percorsi giuridici e insidie politiche », *Giustizia Insieme*, <https://urls.fr/9bOsj7>.